



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} mai 2019
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 1^{er} mai 2019, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de m'adresser à vous, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mai 2019, au sujet des événements isolés qui se sont produits le 30 avril 2019 à Caracas (Venezuela) et qui visaient à perturber la paix et la stabilité sociales dans le pays. À cet égard, je voudrais vous informer de ce qui suit :

a) Avec le soutien de toutes les institutions démocratiques de l'État et de la société vénézuélienne en général, le Gouvernement constitutionnel du Président Nicolás Maduro a réussi à faire échouer une nouvelle tentative de déstabilisation de l'ordre public orchestrée par des puissances étrangères sur notre territoire national.

b) Aux premières heures du 30 avril 2019, un groupe de députés de l'Assemblée nationale du Venezuela et un petit groupe de militaires de rang subalterne ont pris position sur un pont dans l'est de Caracas et appelé publiquement à l'insurrection militaire. Cet appel a été dédaigné par les Forces armées nationales boliviennes et toutes les autres forces chargées de la sécurité et du maintien de l'ordre, y compris par le tout premier groupe de militaires stationnés à cet endroit, qui, depuis, ont déclaré avoir été trompés par l'un de leurs officiers supérieurs et n'avoir eu ni l'intention ni la volonté de participer à une insurrection.

c) Les événements du 30 avril 2019 n'étaient rien d'autre qu'une opération médiatique de déstabilisation qui a bénéficié de la complicité immédiate de forces extérieures, notamment le Président de la Colombie, le Président de l'Argentine, le Président du Brésil, le Président du Chili, le Président de l'Équateur, le Président du Panama, le Président du Paraguay, la Ministre des affaires étrangères du Canada, le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique Mike Pompeo, le Conseiller à la sécurité nationale de la Maison Blanche John Bolton, le sénateur des États-Unis Marco Rubio, le Président du Parlement européen et le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, qui ont agi de manière interventionniste et criminelle en appelant publiquement les forces armées vénézuéliennes à désobéir à leurs chefs légitimes, favorisant ainsi le chaos national, et même, pour certains, en menaçant de recourir à la force militaire, violant ainsi de manière flagrante le droit international.

d) Le Gouvernement constitutionnel du Président Nicolás Maduro a agi rapidement, avec retenue, en isolant le principal foyer d'agitation, tout en veillant au maximum à protéger les droits de la personne et les libertés fondamentales du peuple vénézuélien et à préserver la majorité innocente, qui a le droit de vivre en démocratie et en paix. Le Président Nicolás Maduro a ainsi montré une fois de plus que son



gouvernement était le garant fondamental de la paix et de l'ordre légitime et constitutionnel au Venezuela. Aucun mort ou blessé n'est à déplorer.

e) Par les événements du 30 avril 2019, qui se sont soldés par un échec, des puissances étrangères ont tenté une nouvelle fois de déclencher une guerre civile au Venezuela, d'ouvrir la voie à une intervention militaire extérieure et d'imposer un gouvernement fantoche dans notre pays. Il est désormais évident que ce plan n'a pas son origine dans la société vénézuélienne. La vaste majorité du peuple vénézuélien souhaite vivre en paix et exercer pleinement et librement sa souveraineté, son indépendance et son droit à l'autodétermination.

f) Maintenant que le principal de foyer d'agitation a été isolé, la situation est de retour à la normale sur l'ensemble du territoire vénézuélien. Le Gouvernement constitutionnel du Président Nicolás Maduro a pris toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et le droit à la paix du peuple vénézuélien. Les institutions responsables de la sécurité, du maintien de l'ordre et de l'application de la justice sont chargées de faire en sorte que l'état de droit l'emporte dans cette situation où l'on a tenté, par des moyens violents, de perturber la tranquillité du pays.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de souligner que, après qu'un député de l'Assemblée nationale du Venezuela s'est illégalement auto proclamé « président » du pays, ce qui a pu être présenté le 23 janvier 2019 comme une tentative d'y instaurer la « démocratie » apparaît maintenant sous un nouveau jour. En effet, après la tentative de coup d'État menée hier contre le Gouvernement constitutionnel du Venezuela par ce même député, M. Juan Guaidó, il est devenu évident, une fois de plus, que celui-ci n'exerçait effectivement aucun contrôle sur l'État et que les Forces armées nationales bolivariennes demeuraient fidèles à la Constitution nationale et au Président Nicolás Maduro, le seul chef d'État et de gouvernement légitime et constitutionnel.

Il convient également de noter qu'après les appels à la sédition que M. Guaidó a commencé à lancer publiquement le 23 janvier 2019 et qui sont à l'origine des événements d'hier, il est également manifeste que celui-ci n'a pas l'intention de respecter l'état de droit et encore moins de convoquer des élections, conformément aux dispositions de l'article de la Constitution nationale dont il s'est réclamé au moment de son auto proclamation. Par conséquent, en reconnaissant la légitimité de M. Guaidó ou en lui accordant leur appui, les États-Unis, les membres de ce qu'on appelle le Groupe de Lima ainsi que l'Union européenne – laquelle, hier, a commodément changé son discours en faveur de la tenue d'élections pour soutenir les « aspirations démocratiques légitimes » du peuple vénézuélien – contribuent en réalité à la création de conditions propices à des affrontements violents et à un coup d'État au Venezuela.

Votre Excellence, je ne saurais trop insister sur la nécessité de rejeter toute tentative violente de perturber la paix et la stabilité sociales au Venezuela et de détruire l'ordre constitutionnel de notre pays que pourraient favoriser les puissances étrangères. Cette nouvelle forme d'ingérence non déguisée dans les affaires intérieures du Venezuela constitue une violation flagrante des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que des normes du droit international et compromet la paix et la sécurité régionales. La communauté internationale et les Nations Unies doivent donc défendre avec fermeté le droit des peuples libres du monde à l'autodétermination et à la souveraineté nationale et le droit à la paix de toutes les nations.

Sachez enfin que j'ai adressé une copie identique de la présente lettre au Secrétaire général. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir la porter à l'attention

de tous les États membres du Conseil de sécurité et d'en faire distribuer le texte
comme document de cet organe.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République
bolivarienne du Venezuela auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Samuel **Moncada**
